LE CONTENTIEUX « PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ » DES OUVRIER DES ARSENAUX EXPOSÉS À L'AMIANTE EN PASSE DE SE TERMINER

Après sept années de procédures juridiques fructueuses, jalonnées de multiples rassemblements d'ouvriers de l'état de TOULON devant les différentes juridictions, le ministère des armées (ex ministère de la défense) « jette l'éponge » et propose de mettre un terme à ce contentieux au travers d'un protocole transactionnel prévoyant notamment une indemnité forfaitaire de 8000€ pour les personnels exposés aux poussières d'amiante.

Le cabinet TEISSONNIERE mandaté par l'ASAVA en a négocié durant deux mois le contenu et c'est Sylvie TOPALOFF qui est venue en rendre compte, ce mercredi 29 novembre 2017, devant une salle bien remplie.

Cette offre transactionnelle était-elle à saisir ? C'était aux adhérents concernés d'en décider !

Invités en réunion extraordinaire pour la circonstance, et après le jeu des questions/réponses indispensables avant toute prise de décision, les adhérents se sont prononcés à main levée.

A l'unanimité ils ont donné leur « feu vert » à leur association et à leur avocate pour finaliser cet accord avec le ministère qui concerne aujourd'hui 179 personnes adhérentes de l'ASAVA, mais impactera positivement plusieurs centaines d'autres travailleurs des arsenaux de toute la FRANCE dans les mois à venir.

Ainsi donc, voilà un contentieux en passe de se terminer.

Une bataille associative qui restera marquée dans les annales de l'histoire de cette corporation